



Assemblée générale 2023 Procès-verbal

1. **Message de bienvenue.**

Début de l'AG à 19h04 12ème AG

Annonce des personnes qui nous rejoignent ensuite

Remerciements à l'école Steiner

Présentation des membres du comité

Membres du comité absents : aucuns

Membres excusés : 4

Démissionnaires du comité : aucun

2. **Désignation des scrutateurs.**

2 scrutateurs se sont annoncés, merci à eux

3. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 avril 2022**

Le PV de 2022 est approuvé à l'unanimité

4. **Rapport annuel 2022**

Présentation des Activités en 2022 :

1. La première action de l'ANPVA : Etablir dans le cadre de la Gouvernance de l'Aire un large périmètre protégé pour les rives de l'Aire, correspondant aux demandes des Associations.

Le comité, par l'action de ses deux membres architectes, partant des plans de la proposition d'un périmètre protégé des Rives de l'Aire établi en 2020, a travaillé pour définir les zones à protéger en alternance sur les rives de l'Aire. Afin de travailler plus finement, l'ensemble du cours d'eau a été découpé en 9 secteurs : Certoux, Pont de Lully, Les Bois, Mourlaz,

Cherpines, Ormeaux, Verjus, Voiret et Grand-Lancy.

Ces plans ont été ajustés plusieurs fois, entre autres dans le cadre de la **Gouvernance de l'Aire** et ont alimenté les discussions de son groupe de travail sur l'Image directrice. Ces importants plans sont une grande contribution de notre association à la **Gouvernance de l'Aire** qui résulte d'une initiative de l'Etat lancée le 30 mai 2022 pour répondre au Cahier des 42 Doléances initié par l'ASC avec d'autres associations en septembre 2020, ainsi qu'à la demande de l'ANPVA d'une protection naturelle des Rives de l'Aire.

Cette **Gouvernance de l'Aire**, composée des services de l'Etat, de plusieurs associations et des 6 communes, s'est divisée en 3 groupes de travail : un sur l'image directrice, un deuxième sur la qualité et la quantité de l'eau et le troisième sur le bien vivre ensemble. Plusieurs réunions ont eu lieu ainsi qu'une séance de regroupement le 5 décembre 2022 dans laquelle tout votre comité a pris part ensemble, sinon il se répartissait par groupe de 2 membres présents dans chacun des groupes de travail. Cette initiative participative devrait se conclure en juin 2023 et nous espérons qu'elle débouchera sur une loi pour protéger l'Aire comme il y en a déjà pour la Versoix, le Rhône, le lac... Nous rappelons également la motion M2678 du Grand Conseil pour un plan de protection de l'Aire et de ses rives, déposée le 29 septembre 2020 ainsi qu'une résolution du Conseil municipal de Confignon demandant à revoir le PLQ des Cherpines avec plus d'espaces verts, et plus de place pour les crèches et les écoles, ainsi que le stationnement.

2. L'action de l'ANPVA en appui de l'ASC concerne le développement des Cherpines :

L'ANPVA et l'ASC ont envoyé deux lettres le 5 avril et le 23 juin 2022 au conseiller d'Etat Antonio Hodgers, sur le PLQ d'ensemble Cherpines Confignon, qui y a répondu succinctement le 19 juillet 2022. S'en est suivie une lettre conjointe ASC/ANPVA/Sauvegarde Genève le 5 octobre 2022 contenant 13 pages de précisions et rectifications car le PLQ directeur des Cherpines n'est pas encore rentré en force, donnant ainsi l'espoir de modifier son impact. Les associations souhaitent *"que les Cherpines soient un des premiers quartiers respectueux de l'environnement existant et des*

sites déjà protégés, afin qu'il devienne un quartier réellement écologique de la nouvelle génération et non pas le dernier de l'ancienne génération et qu'il puisse bien porter correctement son nom d'écoquartier".

Une autre initiative pour **Les Cherpines** qui s'est développée en 2022 a été la création d'une association faitière : "**Cherpines Autrement**" qui regroupe l'Association pour la sauvegarde de Confignon et des environs, Sauvegarde Genève, Association pour la Sauvegarde de Bernex et de Confignon (ASBEC) et l'ANPVA. Les 57 hectares des Cherpines prévus pour loger environ 10,000 personnes, sont riverains de l'Aire. L'objectif est donc d'unir nos forces pour que le vallon de l'Aire ne devienne pas un parc urbain mais reste une rivière digne de son prix du Conseil de l'Europe suite à sa renaturation à grand frais, conservant toute sa biodiversité. Rappelons que selon les normes de l'OMS pour chaque habitant doit être prévu 10m² de verdure à l'intérieur du plan d'occupation des sols. Tout le comité a assisté à la séance publique du 29 novembre 2022 sous la présidence du Conseiller d'Etat Hodgers, à PLO, lors de laquelle la maquette du quartier du Rolliet sur Plan les Ouates a été présenté. La bétonisation à outrance de ce quartier pour loger un maximum de personnes dans un minimum d'espace est un affront à nombre de documents officiels, non seulement internationaux (OMS), mais aussi fédéraux comme le document sur les quartiers durables de la Confédération ou le plan climat du canton. Parce que conçu il y a plus de 10 ans, il ne répond plus aux exigences climatiques d'aujourd'hui, ni à une juste répartition cantonale de la population entre les communes et handicapent la qualité de vie des gens ainsi que la gestion des communes.

De nombreuses soirées de travail ont eu lieu avec le comité de « Cherpines Autrement », avec des représentants de la mairie de Confignon, et avec d'autres acteurs du projet pour essayer de revenir "à ce pourquoi les gens ont voté" en 2011, c'est à dire à une densité de 1.0 soit 800 logements en moins, pour amoindrir la pression sur le vallon de l'Aire et moins empiler les habitant-e-s. (IL est montré une slide de la maquette des Cherpines)

Une conférence de presse a été organisé au Grütli, début janvier 2023 avec une belle représentation et couverture journalistique. Par d'autres moyens de communication voire de sensibilisation, pression éthique et morale seront organisés dans le futur avec la préparation d'un référendum si un compromis ne peut pas être établi avec l'Etat, maître de l'urbanisation.

Les promoteurs que nous avons rencontré avec l'ASC, ont aussi conscience de la surdensification créée à terme des problèmes sociaux.

3. Action de l'ANPVA 2023 pour la sécurité des piétons et de la mobilité douce au Chemin du Pont-du-Centenaire

Le gigantisme du projet des Cherpines, au-delà de nombre de compétences, pose des problèmes à tous les niveaux : qualité de vie, environnement, scolaire en raison d'un déficit de classes ne respectant pas les règles du DIP mais aussi contribuera à rendre la mobilité encore plus dense. C'est pourquoi l'ANPVA s'est engagée pour protéger **le Pont du Centenaire** déjà très dangereux, il ne saurait devenir un axe de délestage pour le transit Cherpines-route du Grand Lancy. L'ANPVA s'est mise en relation avec la commune d'Onex et le canton pour trouver des solutions de sécurisations. L'ANPVA pense qu'une solution serait de le décréter à voix unique, dans le sens descendant, les voitures ne pouvant à peine s'y croiser, obliger de monter sur le trottoir où circulent piétons. Les vélos à la montée sont également en danger. Une action de sensibilisation sera organisée en mai, pour laquelle des flyers sont disponibles.

4. Action de l'ANPVA pour la protection du site des Ormeaux : Recours de l'ANPVA sur la DD 113542

L'ANPVA est aussi membre de l'association Pic Vert, de nature juridique, et qui nous a aidé dans ce recours par une contribution financière. Nous avons choisi comme avocat Me Schmidt qui aussi le président de cette association. Avec une douzaine d'habitants du chemin des Pampres membres de notre association, nous nous sommes engagés en 2021 pour faire recours à l'autorisation de construire de 6 maisons projetées par la FPLC. L'affaire est en cours de jugement au Tribunal Administratif de Première Instance (TAPI) et ce dossier est plaidé conjointement avec le recours similaire au notre de Pro Natura Genève. Deux inventaires d'experts demandés par le TAPI ont prouvé les valeurs biologiques inestimables de cette prairie sèche unique à Genève.

Le TAPI a convoqué en début de cette année toutes les parties pour une

audition pour une audition. Il en est ressorti que pour OCAN la construction des villas détruirait de façon irréversible cette biodiversité. L'Office des Autorisations de Construire, elle maintient que face aux besoins prépondérants de la population pour le logement, elle demandait de maintenir de son autorisation.

Les recourant (PRO NATURA et l'ANPVA) préparent la réplique à cette position de l'OAC.

5. Communication

Face à l'important investissement des membres du comité pour les actions citées, l'ANPVA n'a pu éditer qu'une seule newsletter en octobre 2022, postée sur le site web, et affichée au chemin Sur le Beau, nous espérons en 2023 pouvoir en publier plus régulièrement et lançons un appel à toutes les écrivains ou écrivaines membre qui désirent y contribuer. Nous remercions aussi le retour de nos membres qui apprécient la recevoir, ainsi que vos appréciations concernant notre carte de Vœux pour la nouvelle année.

6. Site internet de l'ANPVA

Le comité avec Julien Tinner a lancé une mise à jour du site afin qu'il soit plus attractif et plus actuel. Nous vous invitons à le consulter fréquemment bien qu'il soit encore en chantier.

7. Fermeture du chemin sur le Beau au trafic motorisé de transit.

La commune de Confignon, nous a communiqué que la fermeture du chemin au trafic hors riverains est effective dès le 10 avril 2023. La commune à mandaté un bureau d'étude en trafic pour améliorer l'accès au chemin des Etroubles.

8. Autres activités en association avec Les libellules

Organisation de visites didactiques de la rivière, nous espérons organiser

des sorties le long de l'Aire aux beaux jours, si cela intéresse les membres...

En conclusion, nous remercions tous les membres du comité pour leur fidélité, leurs dévouements et leurs actions, ainsi que les membres de l'ANPVA pour leur fidélité et leur soutien.

Si d'autres membres désirent s'engager... nous espérons augmenter les membres et nous apprécions aussi la collaboration avec les autres associations surtout avec l'ASC, mesdames Margareth Robert-Tissot et Astrid Sonneville.

5. Rapport du trésorier pour l'exercice 2022.

Lecture par Jacques Roulet du rapport du trésorier (voir annexe)

6. Rapport des vérificateurs aux comptes.

Election par acclamation du vérificateur Christian Marti

Rapport de M. Marti et M. Vallée

Le rapport est conforme (voir annexe).

Les comptes sont acceptés

7. Adoption des divers rapports de l'exercice 2022 et décharge au comité.

Approbation générale, pas d'abstention ni de refus

8. Fixation de la cotisation annuelle.

Inchangées pour 2023, 20 CHF /membre, 10 CHF/membre additionnel. CHF 30CHF/famille.

Proposition d'augmentation, 30 CHF/membre, 10 CHF/membre additionnel, Gratuit 3eme personne, 40 CHF par famille.

Résultat :

2 abstentions

Pas de refus.

La proposition est acceptée.

9. Election des membres du comité

Le comité se représente. Les vérificateurs sont connus.

Election confirmée par l'assemblée

10. Propositions individuelles

Proposition d'une cotisation étudiant de la part de M. Marti Christian

Michel Marti: nécessité d'augmenter le nombre de membres

Entreprendre des actions pour augmenter le nombre de membres.

Commentaire de l'école Steiner : même constat, ont engagé un chargé de communication. Constaté que la communication visuelle fonctionne mieux pour les jeunes.

Constatation de Christian Starckenmann sur les activités des communes :
Confignon est très actif, aucune activité du côté de Lancy

Constat de Suzanne Kathari, désintérêt des gens pour la protection de l'environnement, exemple de C. Starckenmann, construction de 2 golfs en zone frontalière côté français vers St-Genis dans des zones humides sans réaction.

Proposition de Béatrice Bengtsson, il faut contacter les riverains pour les informer et les intéresser à devenir membres.

Fin des échanges.

Remerciements et clôture de l'assemblée générale

Le verre de l'amitié s'est déroulé dans la bonne humeur.

Annexes :

ANPVA

Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire

Rapport du trésorier

Exercice 2022 (01.01.2022 au 31.12.2022)

L'exercice financier 2022 boucle avec un solde bénéficiaire de CHF 9'658.59 alors que le solde fin 2021 avait un bénéfice exceptionnel de CHF 17'604.34, ce qui représente une diminution des avoirs de CHF 7'945.75.

Le total des revenus s'est monté à CHF 2'700.00

Total des charges : CHF 10'645.75

2'460.00	240.00	-150.80	-98,00	-656.95	-9 740,70	
Rentrées CCP	Dons et contributions	Frais informatique	Frais CCP	Frais divers, manifestations	Frais bureau, frais justice	
Total encaissements		Total dépenses				
2'700.00		-10645.75				
CCP - Solde au 31.12.2021			17'604.34			
RESULTAT						Apport / diminution
9'658.59						-7'945.75

Les points particuliers à relever pour l'exercice 2022 sont des engagements financiers exceptionnels qui sont dus aux frais de justice consécutifs au recours déposé par l'ANPVA et certain de ses membres, contre une autorisation de construire de 6 villas proche de l'Aire, sur un terrain qui s'est révélé exceptionnel en biodiversité. Ces frais vont s'étendre encore sur l'exercice 2023. Pour couvrir cette action, la trésorerie de l'ANPVA reste pour l'instant suffisante par le soutien financier octroyé en 2021 par une Fondation.

Revenus : Ils sont d'abord dus aux cotisations des membres. Ces cotisations ont été confirmées lors de la dernière assemblée générale, celles-ci sont établies comme suit : Membre individuel CHF 20.-, 2ème membre famille CHF 10.- et gratuité à partir de la 3^{ème} personne. Le comité va vous proposer de les augmenter en 2024 pour mieux couvrir les importants frais dus aux importantes actions en cours et à venir.

Les recettes générées en 2022 s'élèvent à CHF 2'700.00.

On constate que 19 membres ne se sont pas acquittés de leur cotisation 2022 et ceci malgré nos divers rappels durant l'année 2022. Le montant de ces cotisations impayées représente un montant de CHF 350.00.

Il est à relever que des membres arrondissent leurs cotisations, ces dons représentent un montant de CHF 230.00. Nous les en remercions vivement.

Charges : Les charges s'élèvent à un montant CHF 10'645.75 et se répartissent en frais divers le tout pour un montant de CHF 150.80, les frais de bureau et de justice pour un montant de CHF 9'740.70. Et pour terminer les frais du compte bancaire Post finance pour CHF 98.00.

Avoirs : Au vu du résultat mentionné ci-avant, les avoirs de l'association passent de CHF 17'604.34 au 31.12.2021 à CHF 9'658.59 au 31.12.2022. Cette situation bénéfique est provisoire car en 2023 nous aurons le résultat du recours et de ses frais avec la facture finale de notre avocat.

Membres : Le nombre de membres à fin 2022 s'élevait à 145 membres, nous avons enregistré 15 démissions-exclusions pour des arriérés de cotisations, alors que 7 nouveaux membres se sont inscrits.
L'effectif actuel se monte désormais à 151 personnes.

J'en termine en adressant mes remerciements à notre co-présidente et à l'ensemble du comité pour la confiance accordée.

Conignon, le 24 mars 2023

Le trésorier ad intérim

Jacques Roulet

ANPVA
Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire

Rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice 2022
à l'Assemblée Générale de l'ANPVA en
avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Après avoir pointé par sondage les écritures, nous pouvons déclarer que les chiffres sont conformes à la réalité et que les livres sont tenus avec exactitude.

Le résultat de l'exercice présente une diminution des avoirs de CHF 7'945.75 par rapport à 2021, les recettes s'élevant à CHF 2'700.00 et les dépenses à CHF 10'646.75.

Ce montant vient en diminution des avoirs de l'Association qui s'élèvent à CHF 9'658.59 en fin d'exercice.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'accepter les comptes qui vous sont présentés et de donner décharge à votre Comité pour la gestion de l'exercice 2022.

Les vérificateurs des comptes

Jean-Paul Vallée

Christian Marti

Onex, le 30 mars 2023